
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2000**

12 mai 2000
Français
Original: espagnol

New-York, 24 avril-19 mai 2000

**Communiqué des Ministres des affaires étrangères
du Groupe de Rio sur la VIe Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

Présenté par la Colombie au nom du Groupe de Rio

1. Les Ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Rio, mécanisme permanent de consultation et de concertation politique, conscients de la grave menace que l'existence d'armes nucléaires fait peser sur l'avenir de l'humanité, réaffirment que leurs pays s'engagent sans réserve à observer et à respecter les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, exhortent tous les États parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Traité et soulignent l'importance de la VIe Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'objectif est de renforcer le Traité et son processus de révision.
2. Ils considèrent que le Traité est le point de convergence des mesures visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires et l'instrument le plus approprié pour empêcher que la menace que représente l'existence même de ces armes ne s'aggrave.
3. Ils se déclarent convaincus que, pour que le régime de non-prolifération soit réellement effectif et universel, il est essentiel que tous les États qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient le Traité, et que tous ceux qui ont démontré qu'ils ont la capacité de produire des armes nucléaires y adhèrent d'urgence.
4. Ils réaffirment que l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre l'objectif consistant à éliminer les armes nucléaires consiste à créer des zones exemptes de telles armes, et réitèrent la validité du Traité de Tlatelolco, qui vise à faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une région exempte d'armes nucléaires; dans ce contexte, ils appellent de leurs vœux la création de telles zones dans toutes les régions du monde. À cet égard, ils rappellent l'appel lancé par les pays de la Communauté andine, présenté à la VIe Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2000.

5. Ils rappellent également la Déclaration du Forum de consultation et de concertation politique du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili à l'occasion du 30e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité.

6. Ils appuient l'initiative présentée par le Mexique, au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse à la VIe Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, ainsi que le document de travail sur le désarmement nucléaire. Ils s'associent en particulier à l'appel que ces pays ont lancé afin que les États dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement sans réserve d'éliminer la totalité de leur arsenal nucléaire et, dans le courant de la prochaine période d'examen 2000-2005, de lancer un processus accéléré de négociation et d'adopter des mesures en vue de réaliser le désarmement nucléaire, conformément à l'obligation contractée par les États parties en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

7. Ils réaffirment qu'ils sont favorables à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité international non discriminatoire, multilatéral, efficace et internationalement vérifiable, qui interdise la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et de tout autre dispositif explosif nucléaire, compte tenu tant des objectifs de non-prolifération que de ceux de désarmement nucléaire.
